

Français en Suisse –
apprendre, enseigner, évaluer

Italiano in Svizzera –
imparare, insegnare, valutare

Deutsch in der Schweiz –
lernen, lehren, beurteilen



Test fide

Qualification d'examineur/trice pour le test fide : descriptif de module

Mars 2024

Secrétariat fide

Haslerstrasse 21

3008 Berne

031 351 12 12

info@fide-info.ch

www.fide-info.ch

Inscription à la formation

Lors de l'inscription à la formation les personnes intéressées doivent attester le profil suivant :

- Haut niveau de compétences dans la langue à évaluer (au moins le niveau C1 du *Cadre européen commun de référence pour les langues* CECR)
- Formation de base dans les domaines de la formation d'adultes et de la didactique des langues
- Au moins 3 ans et 600 leçons d'expérience pratique dans l'enseignement de la langue à évaluer aux niveaux A1, A2 et B1, avec des publics différents. L'expérience s'étend sur les niveaux A1, A2 et B1 du CECR
- Connaissances solides des niveaux du CECR, en particulier des niveaux Pré-A1, A1, A2, B1 et B2 en rapport avec la réception, l'interaction et la production orales
- Expérience attestée dans le domaine de l'évaluation formelle des compétences langagières ou attestation du module « Evaluation des compétences langagières » délivrée par le Secrétariat fide
- Attestation du module « Enseignement sur la base de scénarios selon les principes de fide » ou attestation du module « Introduction au système fide » délivrée par le Secrétariat fide

Compétences opérationnelles

Les examinateurs/trices font passer le test fide dans le respect des directives d'exécution régissant son déroulement et en ayant conscience de leur rôle et de leurs responsabilités. Ils/Elles évaluent les performances des participant-e-s dans la production et l'interaction orales de manière compétente et professionnelle et conformément aux directives.

Compétences

- Évaluer de manière fiable les compétences langagières des personnes, en se référant aux critères du test fide et aux niveaux A1, A2 et B1 du CECR, dans le domaine de la production et de l'interaction orales
- Faire passer les parties « Parler », « Comprendre » et « Lire et Ecrire » du test fide conformément aux directives

Contenus du module

Les contenus énumérés ci-dessous sont à interpréter comme des lignes directrices. Ils peuvent être complétés le cas échéant.

- Construction, déroulement et but du test fide
- Principes fide dans le test fide et comparaison avec d'autres types d'examens
- Les niveaux du CECR
- Évaluation de la production et de l'interaction orales d'apprenant-e-s sur la base des séquences vidéo
- Critères qualité, pièges et effets parasites dans l'évaluation
- Enjeux de l'ambiance d'entretien
- Conduite de l'entretien et techniques de questionnement

Durée de la formation

- Deux journées de 6,5 heures chacune en présentiel
- Au moins 2 heures de travail autonome à titre préparatoire pour chacune des deux journées en présentiel

Vérification des compétences

La vérification finale des compétences se compose de deux parties et a lieu à une date distincte après la formation. Une préparation à la vérification des compétences d'au moins 2 heures est conseillée.

L'évaluation des compétences 1 comprend l'évaluation des compétences langagières de personnes à l'oral sur la base d'enregistrements vidéo. Elle est évaluée selon les critères suivants :

- Enregistrement 1 (niveau A2) : L'orientation du/de la participant/e dans les parties A1-A2 ou A2-B1 correspond à l'évaluation consolidée des expert-e-s ; il n'y a pas plus de deux indicateurs qui diffèrent (max. d'un niveau) de celle-ci.
- Enregistrement 2 (niveau A1) : L'évaluation diffère au plus d'un indicateur de l'évaluation consolidée des expert-e-s.
- Enregistrement 3 (niveau B1) : L'évaluation ne diffère pas de plus de deux indicateurs (max. d'un niveau) de l'évaluation consolidée des expert-e-s.

Pour que la première partie de la vérification des compétences soit réussie, les critères relatifs aux trois enregistrements doivent être remplis.

L'évaluation des compétences 2 se déroule sous la forme d'une simulation pratique en tant qu'examineur/trice de la partie « Parler » du test fide. Le premier passage est tout d'abord effectué à titre de préparation. Lors du second passage, l'examineur/trice est observé-e et évalué-e par un/e expert-e accrédité-e.

La deuxième partie de la vérification des compétences est évaluée selon les critères suivants :

- Les directives d'exécution sont observées
- La manière de s'exprimer de l'examineur/trice est adaptée au niveau de langue des participant-e-s
- La conduite de l'entretien est claire, transparente et ciblée
- L'examineur/trice, par ses questions, permet au/à la participant/e de démontrer ses compétences relatives à l'accomplissement des tâches selon les critères d'évaluation
- L'examineur/trice a une attitude ouverte et bienveillante et maintient une distance adéquate par rapport aux participant-e-s

Pour que la deuxième partie de la vérification des compétences soit considérée comme « réussie », tous les critères doivent être évalués comme « globalement atteint » ou « atteint ».

Les possibilités de recours ou de réclamations sont définies dans le règlement pour l'attribution de la licence d'examineur/trice.

Lorsque la vérification des compétences est réussie, les participant-e-s reçoivent une licence leur permettant d'exercer en tant qu'examineur/trice pour le test fide.

Licence

Les participant-e-s à la formation reçoivent la licence d'examineur/trice s'ils/si elles remplissent les conditions suivantes :

- Réalisation des tâches de préparation selon les directives du/de la formateur/trice
- Participation active à 90% min. des deux journées de formation en présentiel
- Vérifications des compétences 1 et 2 réussies

Les autres réglementations, p. ex. concernant la validité de la licence, la perte ou le renouvellement de la licence d'examineur/trice, sont formulées dans le règlement pour l'attribution de la licence d'examineur/trice pour le test fide.